

#### ZONE TIÈDE ET CHAUDE

<b>DÉFINITION</b>	<p>La terminologie des regroupements retenue par le MSSS :</p> <p><b>Zone froide :</b> Clientèle sans COVID-19 (vert)</p> <p><b>Zone tiède :</b> Clientèle en investigation de la COVID-19 ou COVID-19 suspectée (jaune)</p> <p><b>Zone chaude :</b> Clientèle avec COVID-19 confirmée<sup>1</sup> (rouge)</p> <p><b>Zone transition :</b> Il s'agit d'un espace dédié à l'entrée ou à la sortie d'une zone sous forme d'antichambre ou SAS.</p> <p><b>Zone propre :</b> Il s'agit d'un espace qu'on veut maintenir propre malgré qu'il soit dans la zone de confinement (ex. : poste infirmier, pharmacie, salle de repos, etc.). Il pourrait s'agir aussi de l'espace en dehors de la zone chaude et dans lequel il n'y a pas d'usager.</p> <p><b>Zone de déshabillage :</b> Il s'agit d'un espace sécuritaire et délimité au sol où un employé peut procéder au retrait de son ÉPI.</p> <p><b>Aire de confinement :</b> Il s'agit de l'ensemble de toutes les zones.</p> <p><b>ÉPI :</b> Équipement de protection individuelle</p>
<b>AFFICHAGE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Afficher l'aide-mémoire <a href="#">À l'arrivée au travail</a> à l'endroit où se changent les employés</li> <li>• Afficher des repères visuels démontrant le cheminement et l'identification des lieux (zone, entrée, sortie, particularités, etc.)</li> <li>• Avant d'entrer dans la zone ou dans la chambre, mettre en place l'affiche :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Port : <a href="#">précaution gouttelette contact-protection oculaire</a> ou <a href="#">précaution aérienne contact-protection oculaire</a></li> </ul> </li> <li>• Avant de sortir de la chambre ou de la zone, mettre en place l'affiche :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retrait : <a href="#">précaution gouttelette contact-protection oculaire</a> ou <a href="#">précaution aérienne contact-protection oculaire</a></li> </ul> </li> <li>• Mettre en place l'affiche sur les <a href="#">consignes de la buanderie</a></li> <li>• Mettre en place la <a href="#">procédure de réutilisation des protections oculaires en milieu hors-hospitalier</a></li> <li>• Mettre en place l'affiche <a href="#">Consignes du masque de procédure</a></li> <li>• Toute autre affiche jugée pertinente au milieu</li> </ul>
<b>GÉNÉRALITÉS DANS LES ZONES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les mesures de PCI même lors des pauses et des repas : distanciation physique de 2 mètres, port du masque de procédure, hygiène des mains et désinfection de la surface de repas</li> <li>• Si un employé doit aller dans plusieurs zones, il doit toujours commencer sa tournée dans une zone froide, tiède, puis chaude             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ceci doit être appliqué en dernier recours</li> </ul> </li> <li>• Selon le milieu, éviter la nourriture au poste. L'hydratation est permise au poste, mais doit être de courte durée et l'employé doit s'assurer d'être à plus de 2 mètres d'un collègue</li> <li>• Assurer une ventilation naturelle de la pièce en procédant à l'ouverture des fenêtres ou des portes donnant vers l'extérieur d'une durée d'environ 10-15 minutes, au moins deux fois par jour, à certains moments stratégiques de la journée</li> </ul>
<b>ÉTAPE PAR ÉTAPE</b>	<p><b>EN ARRIVANT AU TRAVAIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter le formulaire ou le registre de surveillance des symptômes</li> <li>• Se référer à l'aide-mémoire <a href="#">À l'arrivée au travail</a></li> <li>• Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre le masque et la protection oculaire</li> <li>• Porter le masque en tout temps lorsque vous êtes à moins de 2 mètres d'un usager ou d'un collègue de travail</li> </ul> <p><i>* Le port de la visière, plutôt que la lunette de protection, est recommandé en zone chaude</i></p> <p><b>AVANT D'ENTRER DANS LA ZONE OU DANS LA CHAMBRE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se référer à l'affiche : précaution gouttelette-contact-protection oculaire ou précaution aérienne-contact-protection oculaire (port de l'équipement de protection)</li> </ul> <p><b>DANS LA ZONE OU DANS LA CHAMBRE TIÈDE OU CHAUDE (ENTRE 2 USAGERS ET AVANT DE SORTIR)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se référer à l'affiche : précaution gouttelette-contact-protection oculaire ou précaution aérienne-contact-protection oculaire (port de l'équipement de protection)</li> </ul> <p><b>DANS L'AIRE DE CONFINEMENT (SELON LE MILIEU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas porter d'ÉPI (autre que le masque et la protection oculaire) dans le poste, la pharmacie, les aires communes et les toilettes, car ces endroits doivent demeurer propres</li> </ul> <p><b>AVANT DE QUITTER L'AIRE DE CONFINEMENT (SELON LE MILIEU)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtir un sarrau dédié à l'intervenant pour quitter la zone temporairement (ex. : pause). Au retour, le sarrau doit être déposé sur un crochet ou un support, identifié au nom de l'employé (un « post-it » peut être mis au-dessus du crochet). Le sarrau ne doit pas être à proximité d'autres vêtements. À la fin du quart de travail, déposer le sarrau dans un panier ou un sac dédié pour la buanderie.</li> </ul> <p><b>AVANT DE QUITTER L'ÉTABLISSEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer les vêtements de travail et mettre des vêtements (incluant les souliers) qui ne sont pas entrés dans la zone avant de quitter l'installation</li> </ul>

<sup>1</sup> Tous les usagers doivent avoir un diagnostic confirmé afin d'utiliser cette appellation et surtout pour considérer cette zone comme cohorte

Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-02-01
AMC-DSIEU-6079 (2021-01)		Révision :	

## AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE

### Mesures PCI en zone TIÈDE ou CHAUDE

### Milieux d'hébergement hors-hospitaliers

### (autres que CHSLD et URFI)

<b>HYGIÈNE DES MAINS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de respecter les pratiques de base en tout temps pour les soins de base dispensés à tous les usagers et dans tous les milieux (ex. : hygiène des mains, utilisation d'un ÉPI, gestion du linge et des déchets, désinfection de la toilette après chaque utilisation)</li> <li>• Procéder à l'hygiène des mains (HDM) en s'assurant d'avoir un temps de friction entre 15 et 20 secondes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Selon les 4 moments et avant de manipuler du matériel propre</li> <li>○ Dès que l'ÉPI, au niveau du visage (masque et protection oculaire), est touché par les mains du travailleur</li> <li>○ Avant de manipuler le dossier (il n'y pas de quarantaine pour le dossier)</li> </ul> </li> <li>• Utiliser l'eau et le savon pendant 40 à 60 secondes, si présence de souillures visibles sur les mains ou après avoir pris soin d'un usager en Précautions additionnelles Contact+</li> </ul>
<b>MATÉRIEL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de la disponibilité, en tout temps, des équipements de protection individuelle et de tout autre matériel</li> <li>• Utiliser du matériel dédié pour les soins (ex. : thermomètre, stéthoscope, appareil à tension artérielle, etc.). Pour le matériel qui est partagé entre 2 usagers, s'assurer d'une désinfection avec les lingettes désinfectantes requises. Respecter le temps de contact indiqué sur le contenant.</li> <li>• Privilégier une toilette dédiée ou une chaise d'aisance dédiée             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Utiliser les enveloppes hygiéniques pour la gestion des liquides biologiques</li> </ul> </li> </ul>
<b>ENCADREMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer d'avoir des Champions PCI à tous les quarts de travail. Ils peuvent utiliser la liste de vérification afin d'émettre des rétroactions immédiates.</li> <li>• De façon périodique, selon le milieu, s'assurer de la réalisation d'audits sur l'hygiène des mains et sur le port et le retrait des ÉPI par les intervenants formateurs PCI.</li> </ul>
<b>USAGER</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier l'isolement des usagers dans une chambre individuelle             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Éviter que les usagers soient hébergés dans un espace restreint avec un grand nombre d'usager</li> </ul> </li> <li>• Tenter de garder les usagers dans leur chambre/zone et éviter qu'ils s'approchent à moins de 2 mètres du matériel propre</li> <li>• Port du masque chez l'usager, s'il peut le tolérer et selon le type de soin donné, le port du masque médical de type I est recommandé. Il est possible aussi pour l'usager de se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir et un linge propre.</li> <li>• Favoriser l'utilisation de lingettes nettoyantes pour procéder à la toilette partielle des usagers. Si non disponible, utiliser de l'eau et du savon et une bassine. L'eau utilisée devra être versée dans un lavabo identifié pour le souillé. (Lorsque les usagers sont confinés dans un espace commun.)</li> <li>• Interdire les visites : se référer aux mesures de gradation pour les proches aidants et les visites humanitaires</li> </ul>

<b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Feuillet d'information s'adressant aux visiteurs et aux personnes proches aidantes dont le proche est dans un milieu de vie</a></li> <li>• <a href="#">Visite du proche aidant- Contexte COVID-19 en milieu hors hospitalier - Zone tiède ou chaude</a></li> <li>• <a href="#">Déplacement en CHSLD d'un usager avec diagnostic confirmé ou suspecté de COVID-19</a> (DIR-10195)</li> <li>• <a href="#">Gestion des effets personnels d'un usager suspect ou confirmé COVID-19</a> (DIR-10203)</li> <li>• <a href="#">Vérification EPI-précautions additionnelles-gouttelettes-contact et protection oculaire</a> (ADM-DSIEU-6004)</li> <li>• <a href="#">Précautions lors d'interventions médicales générant des aérosols (IMGA) - Usager avec COVID-19 confirmé ou suspecté - Milieux hors hospitaliers</a> (AMC-DSIEU-6049)</li> <li>• <a href="#">Audit Hygiène des mains</a></li> <li>• Gradation des mesures : <a href="https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002741/">https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002741/</a></li> <li>• <a href="#">Mesures de prévention et contrôle des infections en fonction de la zone ou milieu des ressources à assistance continue</a> (DIR-10206)</li> <li>• <a href="#">Mesures de prévention et contrôle des infections en fonction de la zone ou milieu en RI-RTF</a> (DIR-10207)</li> <li>• <a href="#">Gestion du matériel</a> (Annexe II de la DIR-10227 Mesures PCI zone chaude pour les CHSLD et les URFI)</li> </ul>
-------------------------------	---